

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 26 avril 2010 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Tousignant, Manon Bougie et Marie-Ève Dutil, messieurs les conseillers Serge Thomassin, Jean Perron, Marcel Drouin et Lionel Bisson.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire François Fecteau.

Sont aussi présents messieurs Marcel Grondin directeur général et Jean M^cCollough, greffier et directeur du Secrétariat général.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 20 h.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N° 10-6050

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par le greffier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier en retirant l'item suivant :

7.11 Autorisation à l'émission d'un permis de rénovation pour le 12200, 1^{re} Avenue Saint-Georges.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N° 10-6051

Séance ordinaire du 12 avril 2010

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2010 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que le greffier est donc dispensé d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2010 soit accepté tel que préparé et rédigé par le greffier.

ADOPTÉE

PROJETS DE RÈGLEMENT :

Madame la conseillère Manon Tousignant se retire des délibérations pour le prochain item pour cause de conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION N° 10-6052

Adoption du second projet de règlement numéro 363-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de **Règlement numéro 363-2010 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'augmenter la hauteur maximale permise dans la zone RE-109**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de **Règlement numéro 363-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Manon Tousignant reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 10-6053

Adoption du second projet de règlement numéro 365-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de **Règlement numéro 365-2010 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone CD-504 à même la zone RB-517**, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du second projet de **Règlement numéro 365-2010** soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION ET DISPENSES DE LECTURE :

Madame la conseillère Manon Tousignant se retire des délibérations pour le prochain item pour cause de conflit d'intérêt.

RÈGLEMENT NUMÉRO 363-2010

Je, Serge Thomassin, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 363-2010 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'augmenter la hauteur maximale permise dans la zone RE-109**. (Dépôt du projet de règlement).

Madame la conseillère Manon Tousignant reprend son siège.

RÈGLEMENT NUMÉRO 365-2010

Je, Manon Bougie, conseillère, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 365-2010 amendant le Règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone CD-504 à même la zone RB-517**. (Dépôt du projet de règlement).

RÈGLEMENT NUMÉRO 368-2010

Je, Marcel Drouin, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 368-2010 décrétant une dépense de 1 789 000 \$ un emprunt de 1 199 084 \$ pour des travaux de construction des réseaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie d'une partie de la 25^e Avenue..** (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÈGLEMENTS :

RÉSOLUTION N° 10-6054

Adoption du règlement numéro 345-2009

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 345-2009 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) applicables au centre-ville, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 345-2009 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6055

Adoption du règlement numéro 350-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 350-2010 amendant le règlement de zonage numéro 150-2005 afin d'agrandir la zone CD-601 à même la zone RA-509, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 350-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme s'il était au long reproduit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6056

Adoption du règlement numéro 364-2010

ATTENDU : que le greffier résume le règlement, en indique l'objet et sa portée;

ATTENDU : qu'une dispense de lecture de ce règlement a été donnée en même temps que l'avis de motion;

ATTENDU : que tous les membres du conseil déclarent l'avoir lu et renoncent donc à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement numéro 364-2010 amendant le Plan d'urbanisme numéro 163-2005 afin d'agrandir l'aire d'affectation « Commerce et services de type local et régional » à même l'aire d'affectation résidentielle de faible densité, soit et est adopté par ce conseil.

QUE le texte du Règlement numéro 364-2010 soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

ADOPTÉE

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 10-6057

Approbation des comptes payables par le fonds d'administration et par le fonds des immobilisations

ATTENDU : le rapport préparé par M. Clément Poulin, c.a., directeur du Service des finances et trésorier, en date du 15 avril 2010, dans lequel il recommande le paiement des comptes courants payables par le fonds d'administration au montant de 966 020,23 \$ et par le fonds des immobilisations au montant de 120 850,70 \$

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE le directeur des Finances et Trésorier M. Clément Poulin, c.a., soit autorisé à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 086 870,93 \$ pour les chèques couvrant la période du 1^{er} au 15 avril 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6058

Acceptation de la soumission conforme pour la fourniture d'une camionnette pour le service des Loisirs et de la Culture

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 4 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DES SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>MONTANTS</u>
BEAUCE AUTO 2000 INC.	20 717,80 \$
DROUIN AUTOMOBILES LTÉE	21 107,00 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 6 avril 2010, que les 2 soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **BEAUCE AUTO 2000 INC. au montant de 20 717,80 \$;**

RÉSOLUTION N° 10-6058 (suite)

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 19 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **BEAUCE AUTO 2000 INC. au montant de 20 717,80 \$ incluant toutes les taxes applicables, pour la fourniture d'une camionnette, modèle 2010 pour le Service des loisirs et de la culture**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable à même le surplus accumulé nouvelle ville – section immobilisations tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6059

Acceptation des plus basses soumissions conformes pour la fourniture de tourbe, de terre végétale et autres travaux

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 7 entreprises, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DES SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>MONTANTS</u>		
	<u>Groupe 1</u>	<u>Groupe 2</u>	<u>Groupe 3</u>
GAZON MERCIER INC.	8 736,53 \$	aucun prix	aucun prix
GAZONNIÈRE GOSSELIN 2000 INC.	9 291,19 \$	aucun prix	aucun prix
RENAUD GILBERT ENR.	9 904,78 \$	aucun prix	aucun prix
GESTION MARTIN ROY INC.	11 123,83 \$	7 181,56 \$	14 968,30 \$
GILLES ROY, TERRE EN GROS	aucun prix	9 030,00 \$	aucun prix

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 19 avril 2010, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que les plus basses et la plus avantageuses d'accepter sont celles déposées par **GAZON MERCIER INC. pour le groupe 1 (gazon en plaques) au montant de 8 736,53 \$; et par GESTION MARTIN ROY INC. pour le groupe 2 (terre végétale) au montant de 7 181,56 \$ et pour le groupe 3 (autres travaux) au montant de 14 968,30 \$;**

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 19 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les soumissions déposées par **GAZON MERCIER INC. pour le groupe 1 (gazon en plaques) au montant de 8 736,53 \$; et par GESTION MARTIN ROY INC. pour le groupe 2 (terre végétale) au montant de 7 181,56 \$ et pour le groupe 3 (autres travaux) au montant de 14 968,30 \$**, incluant toutes les taxes applicables, le tout suivant les soumissions déposées et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le tout soit payable, selon la demande réelle, à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6060

Acceptation de l'offre la plus avantageuse pour la vente d'un terrain

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres sur invitation à 3 propriétaires, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DES SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>MONTANTS</u>
DOMAINE FAMILIAL GAGNON S.E.N.C.	7 001,00 \$
NADIA RODRIGUE	7 000,00 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par Mme Louise Côté, chef de Division – approvisionnement, celle-ci nous confirme dans un rapport en date du 9 avril 2010, que les 2 soumissions reçues sont conformes et que la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **DOMAINE FAMILIAL GAGNON S.E.N.C. au montant de 7 001,00 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 19 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **DOMAINE FAMILIAL GAGNON S.E.N.C. au montant de 7 001,00 \$ pour la vente d'un terrain appartenant à la Ville situé dans le secteur de Saint-Jean-de-la-Lande, connu et désigné comme étant une partie du lot 181-P**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Marie-Ève Dutil se retire des délibérations pour apparence de conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION N° 10-6061

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réfection des services municipaux dans la 2^e Avenue du boulevard Lacroix à la 115^e Rue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOMS DES SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>MONTANTS</u>
T.G.C. INC.	1 821 369,06 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	1 928 383,59 \$
GIROUX & LESSARD LTÉE	2 049 379,84 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par M. Alain Roy ing., directeur associé des Services techniques, celui-ci nous confirme dans un rapport en date du 16 avril 2010, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **T.G.C. INC. au montant de 1 821 369,06 \$**;

RÉSOLUTION N° 10-6061 (suite)

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 19 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **T.G.C. INC. au montant de 1 821 369,06 \$ incluant toutes les taxes applicables, pour la réfection des services municipaux dans la 2^e Avenue du boulevard Lacroix à la 115^e Rue**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 1 821 369,06 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le Règlement numéro 338-2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6062

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour la réfection des services municipaux sur les 3^e et 4^e Avenues dans le secteur ouest

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOMS DES SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>MONTANTS</u>
T.G.C. INC.	534 599,70 \$
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	551 766,75 \$
GIROUX & LESSARD LTÉE	578 088,75 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par M. Alain Roy ing., directeur associé des Services techniques, celui-ci nous confirme dans un rapport en date du 15 avril 2010, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **T.G.C. INC. au montant de 534 599,70 \$**;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 19 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **T.G.C. INC. au montant de 534 599,70 \$ incluant toutes les taxes applicables, pour la réfection des services municipaux sur les 3^e et 4^e Avenues dans le secteur ouest**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 534 599,70 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le Règlement numéro 338-2009.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6063

Acceptation de la plus basse soumission conforme pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 172^e Rue

ATTENDU : qu'à la suite d'un appel d'offres public, la Ville a reçu les soumissions suivantes :

<u>NOM DES SOUMISSIONNAIRES</u>	<u>MONTANTS</u>
R.J. DUTIL & FRÈRES INC.	273 216,20 \$
GIROUX & LESSARD LTÉE	278 284,96 \$
T.G.C. INC.	290 109,07 \$
9060-1535 QUÉBEC INC./FERME FORESTIÈRE A.D. ROY	294 690,94 \$

ATTENDU : que suite à l'étude des soumissions déposées par M. Gaétan Labbé, ing. directeur des infrastructures municipales et par M. Jean-François Poirier, ing. de la firme Genivar Sec, ceux-ci nous confirment, dans un rapport en date du 19 avril 2010, que toutes les soumissions reçues sont conformes et que la plus basse et la plus avantageuse d'accepter est celle déposée par **R.J. DUTIL & FRÈRES INC. au montant de 273 216,20 \$**;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la soumission déposée par **R.J. DUTIL & FRÈRES INC. au montant de 273 216 20 \$**, le tout suivant la soumission déposée et les documents de soumissions lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

QUE la somme de 273 216,20 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le Règlement numéro 362-2010.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Marie-Ève Dutil reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 10-6064

Mandat à la firme Genivar Sec pour les services de surveillance des travaux du prolongement de la 172^e Rue

ATTENDU : que le promoteur a demandé à ce que la Ville soit maître d'œuvre des travaux pour le prolongement de la 172^e Rue;

ATTENDU : le contrat octroyé à la firme R.J. Dutil & Frères Inc. pour la réalisation de ces travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de donner un mandat pour la surveillance des travaux, afin de s'assurer de leur conformité avec les plans et devis;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'octroi d'un contrat de surveillance des travaux pour le prolongement de la 172^e Rue à la firme Genivar Sec pour un montant de 14 109,38 \$, incluant toutes les taxes applicables.

QUE la somme de 14 109,38 \$ soit financée à même le règlement 362-2010.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6065

Demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole par Hydro-Québec

ATTENDU : la demande d'Hydro-Québec auprès de la Commission de protection du territoire agricole à l'effet d'obtenir l'autorisation de se départir d'une partie de sa propriété en bordure de la rivière Famine et la vendre à 5 propriétaires adjacents;

ATTENDU : que cette demande est non-conforme à la réglementation d'urbanisme puisque ces terrains sont zonés « parcs et espaces verts »;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil n'appuie pas la demande d'Hydro-Québec auprès de la Commission de protection du territoire agricole afin qu'il puisse se départir d'une partie de sa propriété en bordure de la rivière Famine et la vendre à 5 propriétaires adjacents aux motifs suivants :

- ▶ cette demande va à l'encontre de notre réglementation d'urbanisme puisque ces terrains sont zonés « parcs et espaces verts »;
- ▶ le parc Famine qui comporte les terrains appartenant à Hydro-Québec des 2 côtés de la rivière Famine entre le périmètre urbain et le club de golf, est identifié comme territoire d'intérêt touristique au schéma d'aménagement de la MRC de Beauce-Sartigan;
- ▶ une bande de 60m à partir de la rivière est zonée publique et ne permet que l'usage parc et espace vert ceci dans le but, à court terme, de protéger la rivière et, à moyen terme, de pouvoir aménager un lien piéton ou cycliste jusqu'aux chutes Plamondon et au club de golf.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6066

Demande de permis dans le cadre du Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du secteur de la place de l'Église

ATTENDU : la demande de permis déposée par la propriétaire du 475, 17^e Rue pour changer 2 portes ainsi que la fenêtre de la cuisine;

ATTENDU : que cette propriété est située dans l'aire d'application du plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) de la place de l'Église;

ATTENDU : les plans déposés par le requérant et la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet que ceux-ci répondent aux objectifs et critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale du secteur de la place de l'Église;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'émission du permis rénovation pour changer 2 portes ainsi que la fenêtre de la cuisine à la propriété sise au 475, 17^e Rue Saint-Georges, le tout conformément aux plans déposés lesquels font partie intégrante de la présente résolution comme s'ils étaient au long reproduits.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6067

Autorisation de travaux d'entretien de la pelouse à l'île Pozer et au parc Veilleux pour l'été 2010

ATTENDU : que le contrat d'entretien de pelouse à l'île Pozer et au parc Veilleux intervenu avec M. Serge Veilleux est renouvelable à chaque année;

ATTENDU : que la superficie à tondre est de 30,685 mètres carrés;

ATTENDU : que M. Serge Veilleux est intéressé à poursuivre le travail pour l'année 2010 au coût de 10 102,31 \$, incluant toutes les taxes applicables;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise M. Serge Veilleux à faire l'entretien de la pelouse à l'île Pozer et au parc Veilleux pour la période estivale 2010 au prix de 10 102,31 \$ incluant toutes les taxes applicables.

QUE la somme de 10 201,31\$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6068

Aide financière au concours de musique Clermont-Pépin

ATTENDU : la recommandation de la commission consultative des Loisirs et de la Culture à l'effet d'autoriser le paiement d'une subvention au montant de 1 000 \$ au concours de musique Clermont-Pépin;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 19 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le paiement d'une subvention au montant de 1 000 \$ au concours de musique Clermont-Pépin pour l'année 2010.

QUE la somme de 1 000 \$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6069

Entente avec les Éditions GID Inc. pour la réalisation d'un livre sur Saint-Georges

ATTENDU : qu'une entente avait été conclue avec les Éditions GID Inc. pour la réalisation d'un livre historique sur Saint-Georges de 1860 à 2000;

ATTENDU : les difficultés rencontrées du fait que le projet de livre ne respectait pas les critères de la collection « 100 ans d'histoire 1860 – 1960 » des Éditions GID;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
APPUYÉ par monsieur le conseiller Lionel Bisson
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente à intervenir avec les Éditions GID Inc. pour la préparation d'un livre « 100 ans d'histoire 1860-1960 » sur la Ville de Saint-Georges, au montant de 12 500 \$ et qui prévoit la fourniture à la Ville de 477 exemplaires du volume une fois terminé, le tout conformément à l'entente jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

RÉSOLUTION N° 10-6069 (suite)

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

QUE la présente entente remplace celle signée le 10 juin 2009.

QUE la somme de 12 500 \$, plus toutes les taxes applicables, soit financée par le budget d'opération.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6070

Addenda à l'entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

ATTENDU : qu'une entente avait été signée avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine concernant le programme Villes et villages d'art et de patrimoine, laquelle entente prévoit une subvention pour le poste de chef de Division – développement culturel;

ATTENDU : qu'un addenda à cette entente doit être adopté afin de couvrir la période du 4 avril 2009 au 12 juin 2012;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Marie-Ève Dutil
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'addenda à l'entente ciblée Villes et villages d'art et de patrimoine avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, lequel addenda est joint à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était au long reproduit.

QUE le maire et le greffier soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document utile et nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 10-6071

Club de lecture Crock-livres

ATTENDU : que le club de lecture Crock-livres, qui existe depuis 1994, a pour but d'inciter les jeunes à continuer à lire pendant la période estivale;

ATTENDU : qu'un tarif d'inscription de 6,00 \$ est demandé pour les participants à ce club;

ATTENDU : la recommandation de la commission consultative des Loisirs et de la Culture à l'effet d'autoriser l'accès gratuit au club de lecture Crock-livres;

ATTENDU : que ce rapport a été déposé et discuté au comité général du 19 avril 2010;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'accès gratuit au club de lecture Crock-livres.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Marcel Drouin se retire des délibérations pour le prochain sujet pour cause de conflit d'intérêt.

RÉSOLUTION N° 10-6072

Renouvellement d'un mandat et nomination de membres
à la commission consultative des Loisirs et de la Culture

ATTENDU : le règlement 16-2002 formant une commission consultative des Loisirs et de la Culture;

ATTENDU : que le mandat de M. Roger Doyon comme membre de la commission consultative des Loisirs et de la Culture est échu;

ATTENDU : que suite à la démission de Mme Nathalie Drouin et du poste vacant laissé par M. Serge Thomassin suite à son élection, 2 postes sont à combler;

ATTENDU : l'intérêt de M. Daniel Drouin et M. André Lessard pour siéger sur cette commission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil renouvelle le mandat de M. Roger Doyon et procède à la nomination de M. Daniel Drouin et M. André Lessard pour siéger au sein de la Commission consultative des loisirs et de la culture pour une période de 2 ans.

QUE ce conseil adresse à Mme Nathalie Drouin et M. Serge Thomassin ses remerciements et son appréciation pour leur implication et leur disponibilité au sein de cette commission.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Marcel Drouin reprend son siège.

RÉSOLUTION N° 10-6073

Démission d'une brigadière scolaire

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Gaétane Maheux à titre de brigadière scolaire;

ATTENDU : la recommandation de M. Gaétan Poulin chef de Division – services auxiliaires et de M. Jean-Yves Blais directeur des Ressources humaines à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Marcel Drouin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Tousignant
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Gaétane Maheux à titre de brigadière scolaire et que des sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

LISTE D'AUTORISATION DE DÉPENSES

La liste d'autorisation de dépenses est déposée au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE POUR DES ACTIVITÉS ESTIVALES
AU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'étudiants à titre de sauveteurs/moniteurs aquatiques, de moniteurs et monitrices aux terrains de jeux, d'accompagnateurs et accompagnatrices terrains de jeux, de moniteurs et monitrices en chef aux terrains de jeux et d'animateurs et animatrices jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport d'embauche d'un étudiant pour la période estivale au Service des travaux publics est déposé au conseil.

RAPPORTS D'ACTIVITÉS DU SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE POUR LE MOIS DE MARS 2010

Les rapports d'activités suivants du Service des loisirs et de la culture, pour le mois de mars 2010, sont déposés au conseil : centre sportif Lacroix-Dutil; glaces extérieures; cartes-loisirs; polyvalente St-Georges; pavillon Éloi-Poulin; école Les Sittelles; cartes d'abonnements et semaine de relâche au centre de ski; cartes d'abonnement, opérations et fréquentations bibliothèque et centre d'art et d'exposition.

RAPPORT SUR LA RÉSERVE FINANCIÈRE POUR FINANCER DES PROJETS D'IMMOBILISATIONS SPÉCIFIQUES

Le rapport sur la réserve financière du Règlement numéro 234-2007 concernant la création d'une réserve financière pour financer des projets d'immobilisations spécifiques, est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 3 items, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Monsieur le maire François Fecteau donne un compte rendu sur la Conférence régionale des élus; monsieur le conseiller Serge Thomassin sur S.O.S. abus aux aînés; madame la conseillère Manon Tousignant sur la commission consultative des Loisirs et de la Culture; madame la conseillère Manon Bougie sur le comité de la famille et sur la semaine de la famille et monsieur le conseiller Lionel Bisson sur la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire invite les personnes présentes dans la salle à une période de questions. Mme Simone Quirion dépose une pétition de 420 signatures accompagnée d'une lettre de Mme Mélanie Tremblay du bureau de M. Maxime Bernier député de Beauce aux Communes et d'un avis de Postes Canada et demandant à la Ville d'intervenir pour conserver le nom de Saint-Jean-de-la-Lande dans les adresses postales de ce secteur. M. Roger Carette pose des questions à monsieur le maire François Fecteau concernant des propos tenus dans le cadre du dossier du complexe culturel. M. Claude Péroquin pose des questions concernant l'emprunt de 6 M\$ du gouvernement du Québec dans le cadre du complexe culturel. Monsieur le conseiller Jean Perron demande une information concernant la convocation des employés municipaux à une rencontre sur le complexe culturel et fait part d'une étude qui classe la Ville comme cinquième ville au Québec ayant le meilleur indice de bonheur de ses habitants, et enfin madame la conseillère Marie-Ève Dutil pose des questions concernant la rencontre où ont été convoqués les employés municipaux concernant le complexe culturel.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 21 h 25, sur proposition de monsieur le conseiller Jean Perron, appuyé par madame la conseillère Manon Tousignant la séance est levée.

FRANÇOIS FECTEAU
Maire

JEAN M^cCOLLOUGH
Greffier